



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

144, avenue de Flandre 75019 Paris
Tél : 01 44 65 23 00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

REF ID MARCHE N°3601-2008-01

La procédure de consultation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert en application de l'article 33 du code des marchés publics

OBJET DE LA CONSULTATION :

Appel d'offres ouvert relatif à la location et la maintenance de machines à photocopier pour l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette
Marché à bons de commande et par allotissement, sans montants minimum ni maximum

Ancienne nomenclature Marché public :	36.01 : Photocopieurs 81.16 : Maintenance Photocopieurs
Nomenclature Européenne CPV ¹ :	30121100-4: Photocopieurs 50313200-4 : Services d'entretien de photocopieurs.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le 2 Février 2009 – 12h00

Par courrier, le cachet de la poste faisant foi,
ou Mme Boulard Secrétariat contre récépissé

Le présent R.C. comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9

¹ Common Procurement Vocabulary : <http://www.simap.eu.int/FR/pub/src/main5.htm>



SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES</u>	3
1.1	OBJET DU MARCHE	3
1.2	LIEU DE LIVRAISON ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS	3
<u>2</u>	<u>ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
<u>3</u>	<u>ARTICLE 3 : DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS</u>	3
<u>4</u>	<u>ARTICLE 4 : CONTENU DES OFFRES</u>	3
<u>5</u>	<u>ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE</u>	4
<u>6</u>	<u>ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</u>	4
<u>7</u>	<u>ARTICLE 7 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	4
7.1	PREMIERE ENVELOPPE	5
7.2	APPLICATION DE L'ARTICLE 46 DU CMP	6
7.3	SECONDE ENVELOPPE	6
7.4	ECHANTILLON	7
<u>8</u>	<u>ARTICLE 8 : OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES</u>	7
8.1	CRITERES DE CHOIX DES CANDIDATURES	7
8.2	CRITERES DE CHOIX DES OFFRES	7
<u>9</u>	<u>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	8



1 ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

Les stipulations du présent marché concernent :

a) la location, la livraison, l'installation et les conditions d'utilisation de photocopieurs neufs pour l'ensemble des services de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette dont les caractéristiques et les lieux d'installation sont précisés au CTPP, cahier des clauses techniques particulières.

b) La formation du personnel à l'utilisation de ce matériel

c) Les prestations de maintenance du matériel et la fourniture des consommables nécessaires y compris la poudre et les agrafes, à l'exclusion du papier.

Les prestations sont soumises aux dispositions du décret n°92-158 du 20/02/1992 complétant le Code du Travail Article R-237-1 à 28.

Les besoins sont décrits au CCAP et CCTP

REF ID MARCHE N° 3601-2008-01

1.2 Lieu de livraison et d'exécution des prestations

Les prestations seront livrées et déchargées franco de port et d'emballage à l'adresse et aux horaires suivants, sauf spécifications particulières sur le bon de commande :

Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette – E.N.S.A.P.L.V

9, Rue Barbanègre 75019 Paris

de 9h00 à 17h00 les jours ouvrables

2 ARTICLE 2 : Etendue de la Consultation

La procédure de consultation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert en application de l'article 33, 57 à 59 du code des marchés publics

Il n'y a pas de restrictions de candidatures.

3 ARTICLE 3 : Décomposition en tranches et lots

Afin de permettre à tout soumissionnaire de répondre, le présent appel d'offre est fractionné en 3 lots distincts.

LOT N°1 : 1 Photocopieur pour l'atelier de reprographie Site Flandre

Copieur Noir et Blanc avec scanner intégré pour un volume annuel d'environ 2

Millions copies en Noir et Blanc

LOT N°2 : Photocopieur/Scanner A0 pour le libre service Site Cambrai

Scanner couleur et Photocopieur Noir et Blanc A0 pour un volume annuel d'environ 10 000 ml en Noir et Blanc en réseau

LOT N°3 : 1 Photocopieur Couleur pour le libre service Site Cambrai

Photocopieur Couleur pour un volume mensuel d'environ 100 000 copies couleur annuelles en réseau

Bien évidemment le ou les soumissionnaires pourront répondre sur l'ensemble des lots.

4 ARTICLE 4 : Contenu des Offres

Les candidats devront en tout état de cause remettre une offre de base conforme aux exigences du C.C.T.P, aucune variante ne sera acceptée



5 ARTICLE 5 : Durée du marché

La durée du marché est fixée à 4 **ans** à compter de la date de notification au titulaire,

6 ARTICLE 6 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 Jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

7 ARTICLE 7 : Présentation des offres

Conformément aux dispositions de l'article 56 du code des marchés publics, les offres pourront parvenir à la personne publique par courrier.

Afin d'éviter tout rejet, le candidat doit veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'envoi des offres détaillées ci-dessous.

1. Le pli contenant l'offre sera :

- soit envoyé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de sa réception et de garantir sa confidentialité à l'adresse suivante :

Mme Gorge

Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette

144 Avenue de Flandre – 75019 Paris

- soit déposé contre récépissé du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, Secrétariat Mme Boulard. Tout autre modalité d'envoi des offres n'est pas autorisée.

Dans le cas où la rédaction du dossier présente des difficultés d'interprétation, une demande écrite (ou par courrier électronique) devra parvenir au Service des marchés au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. La réponse donnée sera portée à la connaissance de tous les soumissionnaires

2. Ce pli fermé devra impérativement comporter la mention

NE PAS OUVRIR - OFFRE POUR MARCHE PUBLIC

Appel d'offres ouvert relatif à la location et la maintenance de machines à photocopier pour l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette
REF ID MARCHE N°3601-2008-01

Les enveloppes intérieures portent le nom du candidat, ainsi que respectivement les mentions

REF ID MARCHE N°3601-2008-01
« **Première enveloppe intérieure** »

REF ID MARCHE N°3601-2008-01
« **Seconde enveloppe intérieure** »

La première enveloppe intérieure contient les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans les conditions fixées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

La seconde enveloppe contient l'offre.



En application du Code des Marchés Publics, la seconde enveloppe ne sera ouverte que si les justificatifs contenus dans la première sont satisfaisants.

7.1 Première enveloppe

La première enveloppe contiendra :

Pour les candidats français

- Le présent Règlement de consultation (RC) signé avec le cachet de la société pour prouver que le candidat accepte les conditions de déroulement de l'appel d'offre.
- La lettre de candidature (Imprimé DC4), signée et portant le cachet de la société
- La déclaration du candidat (imprimé DC5) signée et portant le cachet de la société. Chaque rubrique devra être remplie avec soin ; à défaut un document indiquant les mêmes renseignements et les déclarations sur l'honneur contenues dans le DC5 également signé et tamponné. Ces documents DC4 et DC5 sont disponibles sur le site internet² ou à partir d'un moteur de recherche : « minefi formulaires serie DC » Si le candidat souhaite fournir directement le DC7 ou les certificats fiscaux et sociaux au lieu de l'attestation sur l'honneur concernant les impôts et taxes, il peut le faire et sa candidature est recevable.
- Un extrait KBIS ou équivalent datant de moins de trois mois
- Les références du candidat : Etablissements publics, collectivités locales, administrations dans une offre similaire au regard du volume et indiquant l'année et le prix du marché.

Pour les candidats non établis en France :

- La lettre de candidature (Imprimé DC 4) ; signée et portant le cachet de la société
- La déclaration du candidat (imprimé DC5) signée et portant le cachet de la société ou un document portant les mêmes renseignements (chaque rubrique devra être remplie avec soin) Ces documents DC4 et DC5 sont disponibles sur le site internet à partir d'un moteur de recherche : « minefi formulaires serie DC »
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée mentionnant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales du pays tiers, conformément à **l'article 46** du code des marchés publics (CMP) ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation française ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont attachés ;
- Le certificat d'inscription au registre professionnel dans les conditions prévues par la législation de l'Etat membre où il est établi, datant de moins de trois mois ;

² http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm



- Les références précises du candidat : Etablissements publics, collectivités locales, administrations..., dans une offre similaire au regard du volume et indiquant l'année et le prix du marché.

7.2 Application de l'article 46 du CMP

Pour l'ensemble des candidats :

Le candidat dont l'offre aura été déclarée provisoirement retenue devra produire les certificats fiscaux et sociaux dans un délai de 7 jours à compter de la demande de l'administration (si ces documents n'ont pas préalablement été fournis lors de la candidature).

Dans le cas où le candidat ne fournirait pas ces documents ou fournirait des certificats non conformes, son offre serait rejetée.

Cas particulier pour les candidats non établis en France, autres que membres de l'union européenne :

Dans le cas où l'établissement d'un ou plusieurs certificats fiscaux ou sociaux n'est pas possible, joindre une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative si le candidat n'est pas établi dans l'Union Européenne.

7.3 Seconde enveloppe

La seconde enveloppe intérieure contient l'offre, laquelle se compose des pièces énumérées ci-dessous :

- L'acte d'engagement³ daté et signé accompagné de ses annexes datés signés et portant le cachet de la société
- L'offre technique conformément au CCTP fourni, datés signés et portant le cachet de la société
- Le CCAP daté et signé et à accepter sans aucune modification portant le cachet de la société
- Un éventuel catalogue des tarifs et remises spéciales ENS d'Architecture de Paris La villette
- L'indication écrite de la prise en compte de la garantie et des délais d'intervention stipulés dans le CCAP
 - Article 5.1.1 Intervention pour dépannage et livraison de consommables
 - Article 5.2.1 Délai d'intervention
 - Article 5.3 Obligation de résultat
 - Article 9 Pénalités de retard
- Tout élément que le candidat jugera utile à l'analyse de son offre

Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.

La date limite de réception des plis contenant les offres est fixée au 2 Février 2008 à 12 H00

Les offres qui parviendraient après les dates et heures limites fixées, ainsi que celles parvenues sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

Attention : La date et l'heure limite correspond à l'arrivée effective de l'offre à l'école,

³ http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc8.rtf



et non de son dépôt auprès de la poste ou de tout autre organisme ; les candidats devront veiller au délai d'acheminement.

7.4 Echantillon

Sans Objet

8 ARTICLE 8 : Ouverture des plis - Jugement des offres

8.1 Critères de choix des candidatures

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, seront éliminées les candidatures qui :

- Ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 et 47 du code des marchés publics,
- Ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du code des marchés publics (*),
- Ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

Les garanties techniques et financières seront appréciées sur la base des documents demandés dans la première enveloppe

() Toutefois, en application des dispositions de l'article 52 du code des marchés publics, la personne responsable des marchés pourra décider de demander aux candidats qui auraient omis de joindre certains documents ou qui auraient joints des documents incomplets ou erronés de les produire ou de les compléter dans un délai de 3 jours.*

8.2 Critères de choix des offres

Les offres seront ouvertes en commission d'appel d'offres.

la commission procédera ensuite à l'ouverture des enveloppes remises par les candidats, dont le contenu sera enregistré dans le procès verbal d'ouverture des offres. La personne responsable des marchés, après avis de la commission d'appel d'offres choisit, pour chaque lot et de manière séparée l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères énumérés à l'article 53 du code des marchés publics.

La personne publique pourra demander aux entreprises de préciser le contenu de leur offre.

Les offres économiquement les plus avantageuses seront déterminées en fonction des critères de jugement suivants (par ordre de priorité décroissant en fonction des pondérations indiquées)

- | | |
|---|------------------|
| • Qualité Technique de l'offre | (pondération 30) |
| • Respect des spécifications du CCTP | (pondération 20) |
| • Prix des matériels | (pondération 20) |
| • Délais d'intervention sous garantie et de livraison | (pondération 20) |
| • Services associés proposés | (pondération 10) |

(Les candidats seront informés par lettre du résultat de l'appel d'offres après ouverture des plis.



L'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

9 ARTICLE 9 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser /

Pour les renseignements administratifs :

Correspondants :

Philippe Bourdier, tél 01 44 65 23 10,
courriel: philippe.bourdier@ paris-lavillette.archi.fr.

Marlena Gorge, tél. : 01 44 65 23 06,
courriel: marlena.gorge@ paris-lavillette.archi.fr.

Fax 01 44 65 23 95

Pour les renseignements techniques :

Correspondants :

Claude Lebrun tél : 01 40 05 56 45
courriel : claude.lebrun@ paris-lavillette.archi.fr

Barmak Lahiji , tél. : 01 40 05 56 50
courriel : barmak.lahiji@ paris-lavillette.archi.fr

Patrick Bottier tél : 01 40 05 56 44
courriel : patrick.bottier@paris-lavillette.archi.fr



Fait à

,le

(1) Signature du candidat

La personne Responsable du Marché :

Le Directeur de l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette

(1) *Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » et de la date.
Indiquer les nom et qualité du signataire du marché et apposer le cachet de la société.*

NB : Les documents sont consultables sur le site :

<http://www.paris-lavillette.archi.fr> rubrique **marchés publics**